



PROJET SPORTIF TERRITORIAL

La Réunion

2024-2029

**Conférence
Régionale du Sport
de La Réunion**

Novembre 2024



SOMMAIRE

- 1 | EDITO
- 2 | PRÉAMBULE
- 3 | MÉTHODOLOGIE
- 4 | PLAN D'ACTION
- 5 | MISE EN ŒUVRE DU PST





Olivier FORT, Président de la CRdS

**Nous pouvons
travailler
collectivement au
rattrapage de nos
retards et même à
l'exemplarité d'actions
réunionnaises**

Mesdames, messieurs,

A La Réunion la mise en place de la Conférence Régionale du Sport a pris un certain retard lié à une volonté de voir les différents acteurs représentés pouvoir influencer les décisions prises. Ce n'est donc que le 30 octobre 2023 que la CRdS a été installée.

Un diagnostic de territoire établi par le cabinet MOUVENS a été réalisé en questionnant les membres de la CRdS puis en réunissant toutes celles et ceux qui souhaitaient apporter une contribution à travers 14 ateliers sur 12 thèmes sélectionnés et adaptés à notre territoire plus une plateforme permettant d'intervenir en ligne. Ce sont au total près de 400 acteurs qui ont apporté leurs remarques et propositions. De là, a découlé un diagnostic réunionnais. 2 autres ateliers étaient consacrés à la préparation de la loi héritage des JO.

Pour une région comme la nôtre, une participation importante et variée nous permet d'obtenir un diagnostic exhaustif. Dans une situation budgétaire extrêmement contrainte, il nous fallait ensuite faire un choix. Nous avons opté pour des axes assez larges renfermant des actions pragmatiques associant, autant que faire se peut, l'ensemble ou au moins plusieurs des 4 collèges. Ainsi quasiment 1 an après son installation la CRdS s'est réunie le 5 novembre 2024 pour voter et valider le Projet Sportif Territorial établi autour des 4 grands axes suivants :

- Les équipements et l'aménagement du territoire
- La professionnalisation et la montée en compétences des acteurs
- L'accès à la pratique sportive tout au long de la vie
- La mobilité et la continuité territoriale pour les sportifs

En tant que Président, c'est avec beaucoup de plaisir, mais aussi avec le sentiment d'avoir produit un outil adapté, efficace et cohérent que je m'attacherai à maintenir autour de la table et au travers des futures commissions l'ensemble des acteurs afin que ce Projet se décline en actions profitables à l'ensemble des sportifs réunionnais.

Le sport demeure en France une compétence partagée et je reste persuadé que sans empiéter sur les compétences des uns et des autres, nous pouvons travailler collectivement au rattrapage et même à l'exemplarité d'actions réunionnaises comme c'est actuellement le cas du SPORT SANTE BIEN-ÊTRE.

Je tiens à remercier la totalité des membres bénévoles de la CRdS pour leur engagement et plus particulièrement ceux du bureau pour le temps qu'ils y consacrent.



INTRODUCTION



AVANT-PROPOS

La loi n° 2019-812 du 1^{er} août 2019 et le décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 instaurent la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport français, avec l'installation de la Conférence Régionale du Sport (CRdS) de La Réunion. Cette conférence poursuit 2 objectifs majeurs :

- Élaborer un Projet Sportif territorial (PST) sur la base d'un diagnostic partagé et visant à fixer les priorités, pour les 5 prochaines années, de la stratégie de développement du sport en région.
- Mettre en place une Conférence des Financeurs (CRdF) dont le but est de fédérer les acteurs et de créer une synergie dans le financement d'actions prioritaires identifiées dans le PST.

L'installation de la CRdS de La Réunion s'est faite le 30 octobre 2023, avec l'élection de son président, Olivier FORT et la mise en place du bureau, avec pour 1^{re} mission, le pilotage de l'élaboration de l'état des lieux problématisé du sport en région.

À l'issue d'une phase de travail étendue entre février et juin 2024 et réunissant largement les acteurs du territoire, le diagnostic territorial a fait l'objet d'une présentation auprès des membres de la CRdS en septembre 2024. La séquence d'élaboration du Projet Sportif Territorial s'est, quant à elle, organisée de septembre à octobre 2024.

Dans le cadre de ces travaux, la volonté des acteurs du sport réunionnais a été d'élaborer une stratégie permettant de consolider les actions déjà initiées et d'impulser le développement de nouvelles pistes afin d'assurer un développement sportif ambitieux, équilibré et solidaire pour La Réunion.

Ce projet sportif est également l'expression de la volonté du territoire de porter un projet réaliste dans un contexte budgétaire contraint qui nécessite de prioriser les moyens financiers, humains, organisationnels et techniques susceptibles d'être mobilisés. Il a ainsi été fait le choix de concentrer le projet et les moyens autour de thématiques « essentielles », ayant un réel impact pour le développement des pratiques.





LA DÉMARCHE ENGAGÉE

Une approche collective et participative dès la phase de construction du diagnostic

Si l'implication des différents membres de la Conférence Régionale du Sport s'imposait d'emblée comme une évidence, l'intention a été de mobiliser un plus large panel de contributeurs, pour assurer une représentativité des acteurs locaux, des pratiques et des enjeux du sport sur le territoire.

De février à novembre 2024, les différents acteurs ont exprimé leurs difficultés et partagé un diagnostic du territoire, et suggéré des actions pour répondre aux enjeux et défis à venir.

Ce parti pris méthodologique a permis d'organiser une phase de concertation avec les différents types de publics. 12 ateliers thématiques délocalisés ont ainsi été organisés sur le territoire et portant sur les différents thèmes définis dans le décret : pratiques sportives, développement du sport de haut niveau, construction des équipements sportifs, professionnalisation du secteur, lutte contre toutes les formes de discrimination...

Ces phases ont également été rythmées par des réunions de validation des différentes étapes avec le bureau de la Conférence Régionale du Sport.



**Ateliers de travail collaboratifs
dans le cadre de l'élaboration
de l'état des lieux**

Un panel de contributeurs riche et varié pour travailler sur le diagnostic du sport réunionnais

La 1re étape d'élaboration du diagnostic s'est matérialisée par un travail d'analyse documentaire et la prise en compte des travaux menés dans le cadre du sport par l'ensemble des partenaires (données INJEP, études « emploi / formation », ARS Réunion, CREPS...).

20 Entretiens individuels ciblés

La production de données quantitatives et qualitatives a été permise par la mobilisation d'acteurs à travers des entretiens ciblés, qui ont permis la mise en cohérence des données collectées et l'émergence des problématiques transversales.

200 Participants aux ateliers thématiques

Organisés sur la seconde quinzaine de mars 2024, les 12 ateliers répartis sur l'ensemble de l'île ont mobilisé différentes structures et organisations sportives.

125 Contributions sur la plateforme digitale

La concertation s'est également appuyée sur une plateforme en ligne permettant de recueillir les opinions de chacun sur les différentes thématiques proposées. Au total, 125 contributions ont enrichi les travaux.



L'identification des enjeux et des marqueurs du sport réunionnais comme points de départ à la construction du projet sportif

Le Projet Sportif de territoire a été construit de manière à cibler les orientations communes prioritaires en faveur du développement du sport. Nombreux sont les enjeux qui traversent aujourd'hui le développement des activités physiques et sportives à La Réunion, néanmoins l'identification de priorités communes s'avère aujourd'hui essentielle pour accompagner de manière raisonnée et pertinente les différents publics.

L'identification des « marqueurs » spécifiques du territoire a permis d'identifier les piliers sur lesquels s'appuyer pour élaborer une stratégie cohérente de développement du sport.

La déclinaison ci-après ne reflète pas l'exhaustivité des actions mises en œuvre sur le territoire, mais bien les orientations communes validées par les représentants de la Conférence Régionale des Sports de La Réunion pour les cinq années à venir.

Identification des enjeux et orientations prioritaires par collège

Suite au partage du diagnostic de territoire, la première étape a consisté à identifier les orientations prioritaires, socle commun à l'élaboration du projet sportif territorial. Pour ce faire, des ateliers par collèges ouverts à l'ensemble des membres ont été mobilisés.

Vote du Projet Sportif Territorial

Au regard des travaux réalisés par les différents groupes de travail, le projet sportif territorial a été rédigé et soumis au vote de la CRdS le 5 novembre 2024.



Groupes de travail thématiques

Sur la base des 4 orientations retenues en CRdS, des ateliers de travail ont été déployés auprès des membres des collèges de la Conférence afin d'identifier pour chacune un panel d'actions leviers. Les pistes recueillies constituent une base non-exhaustive à prioriser et à alimenter via les travaux de la CRdS.



LA STRATÉGIE : AMBITION ET DÉFIS





L'AMBITION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Un Projet Sportif Territorial qui doit être un cadre d'action à faire vivre et à partager, plus qu'un programme technique à décliner

En apportant une vision globale et réaffirmée des enjeux de développement du sport, le projet sportif territorial vise à favoriser la mobilisation des acteurs sans lesquels les changements attendus ne pourraient s'opérer : collectivités et services de l'État, partenaires privés, mouvement sportif...

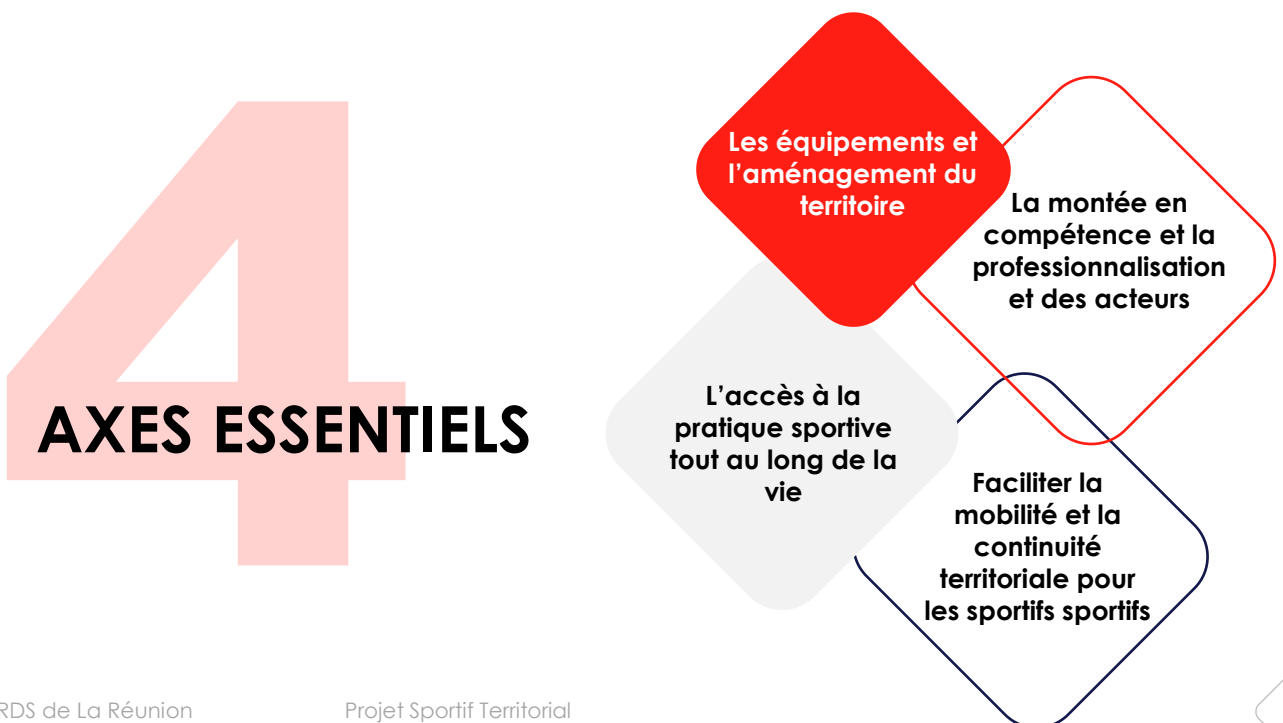
L'ensemble des acteurs du sport qui ont contribué à l'élaboration du projet sportif territorial expriment ainsi fortement la nécessité de positionner, dans le cadre de ce PST, la coopération, la mutualisation des ressources et des compétences comme un enjeu transversal, essentiel à la mise en œuvre d'un changement concret.

Le caractère insulaire doit constituer un atout pour favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire dans toute leur diversité ; et la Conférence Régionale du Sport de La Réunion doit être un espace de dialogue pour renforcer les relations, faire émerger des synergies nouvelles et optimiser l'utilisation des ressources.

Ainsi, le projet sportif territorial de La Réunion se veut davantage un cadre d'action, adapté aux enjeux de la région et adaptable au gré des évolutions, des tendances et dynamiques qui la structurent, plutôt qu'un programme d'actions figé et à décliner sur les 5 ans qui viennent. Il fixe des priorités et encourage les parties prenantes du sport à les intégrer dans la mise en œuvre de leurs propres politiques et dispositifs. Ce projet devra permettre de :

- Intensifier la mise en réseau des acteurs qui compose la CRdS.
- Nourrir la réflexion collective pour répondre aux grandes mutations du secteur.
- Générer de nouvelles dynamiques dans la gouvernance publique du sport.
- Améliorer la prise en compte du sport dans les politiques transversales.

Le choix de se concentrer collectivement sur les piliers essentiels au développement des pratiques sportives sur le territoire





LES DÉFIS PROPRES À LA RÉUNION

L'identification de 15 défis pour se mobiliser et agir ensemble

Traduire le Projet en défis à relever permet de dessiner des ambitions ainsi que de définir les chantiers prioritaires et intentions d'actions à mettre en œuvre pour concrétiser le Projet.

Les enjeux et défis autour des équipements sportifs et de l'aménagement du territoire

Les équipements sportifs constituent des vecteurs essentiels au développement et à la qualité de pratique, quelles qu'en soient les modalités : pratique de compétition ou de loisir en club, activités physiques à l'école ou pratique autonome. Entre le vieillissement des infrastructures existantes et la prise en compte des nouvelles pratiques dans l'espace public, les besoins sont largement identifiés :

- On observe une sous-dotation en équipements sportifs liés à plusieurs facteurs : spécificités géographiques, coût à la construction, disponibilités foncières...
- L'augmentation de la population et des besoins en logements, associés aux contraintes urbanistiques et d'artificialisation des sols freinent la capacité des collectivités à porter de nouveaux projets de construction d'équipements sportifs.
- De même, la rénovation des équipements et les enjeux de **sobriété énergétique** sont des points clé d'avenir pour les politiques sportives locales.
- La construction d'équipements sportifs « standardisés » et dédiés à la pratique en club ne permet pas de répondre à l'évolution des besoins et supposent d'imaginer de nouveaux lieux répondant à des besoins et des usages différents.

Ces enjeux témoignent de la nécessité de relever 4 défis prioritaires :

- **Comment soutenir la rénovation des équipements et repenser leur gestion ?**
- **Comment accompagner les acteurs dans l'ingénierie des projets (financements, normes, maîtrise des coûts de gestion...) ?**
- **Quelle politique d'aménagement des espaces de pleine nature pour un usage raisonné des espaces et de l'environnement ?**
- **Quels nouveaux équipements pour répondre à l'évolution des besoins des réunionnais ?**

La question de la montée en compétence et de la professionnalisation des acteurs

Alors que la place des clubs est centrale dans la pratique des plus jeunes, la fragilité du modèle associatif réunionnais impacte la capacité des structures à se développer. L'enjeu de la consolidation et du renouvellement du modèle apparaît essentiel.

De même, les collectivités constituent des acteurs incontournables pour impulser des politiques sportives ambitieuses et encourager la pratique.

La professionnalisation doit être envisagée autour de différentes dimensions portant sur la professionnalisation des activités (adaptation de l'offre à l'évolution des besoins et des publics), des structures (gouvernance, modèles économiques, transformation numérique...) et des acteurs (emplois, formation...).

Ces enjeux témoignent de la nécessité de relever 4 défis prioritaires :

- **Comment accompagner les clubs dans leur professionnalisation ?**
- **Comment accompagner la montée en compétences des dirigeants bénévoles dans leurs fonctions ?**
- **Comment valoriser les différentes formes d'engagement possibles et mettre en lumière les acteurs sportifs engagés ?**
- **Comment structurer la filière du sport ? Quelle évolution pour l'offre de formation en lien avec les nouvelles attentes des pratiquants ?**

L'accès à la pratique sportive dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Dans la continuité des politiques menées depuis plusieurs années, le sport doit constituer un maillon fort de la politique du territoire en agissant sur la santé et l'épanouissement de tous les habitants. Cela constitue un enjeu d'autant plus fort que La Réunion :

- Présente des **indicateurs de santé très préoccupants** liés à la sédentarité et à l'obésité des enfants et adolescents. La place des **activités physiques dans le quotidien devra être renforcée** en s'appuyant sur l'école et les fédérations sportives.
- Observe un **vieillessement de sa population**. Il est tout aussi important de développer la pratique à destination des seniors en adaptant l'offre et en incitant au maintien d'une activité physique.
- Rencontre des **problématiques de mobilité infra-territoriale** qui pèsent sur l'accès aux savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager notamment) et sur l'accès aux équipements et espaces de pratiques.
- Dénombre un nombre important d'habitants présentant des difficultés socio-économiques, qui constituent des freins à l'accès à la pratique sportive. La capacité des acteurs à capter tous les publics éloignés et à les accompagner vers une pratique durable constitue un enjeu fort.

4 défis apparaissent alors comme prioritaires :

- **Comment favoriser la mise en activité de la population, notamment dans un objectif de santé publique ?**
- **Quels leviers pour renforcer la pratique des plus jeunes (sport à l'école, pratique fédérée, pratique libre) ?**
- **Comment permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à la pratique sportive ?**
- **Comment mobiliser les publics éloignés de toute pratique sportive ?**

L'enjeu de la continuité territoriale pour la réussite des projets sportifs de chacun

Les difficultés de maintien d'une réelle continuité territoriale (contraction des aides, coût des billets d'avion, déracinement...) constituent des freins et sont perçues comme une « perte de chance » pour les sportifs dans la mise en œuvre de leur double projet respectif (scolaire et sportif).

La mobilité doit ainsi permettre à chaque jeune de pouvoir poursuivre son ascension vers le haut niveau en se déplaçant dans l'hexagone, mais également prendre en compte les enjeux de « retour au pays ».

Cet axe pose la question de l'accès au transport (coûts, éligibilité des publics, démarches administratives...) et ce principe de continuité territoriale est d'autant plus fragilisé dans un contexte de transition écologique et des politiques de transports bas carbone.

3 défis prioritaires ont été identifiés autour de cet axe :

- **Comment activer plus efficacement les leviers d'aides à la mobilité ?**
- **Comment favoriser la mobilité des différents publics sportifs (jeunes, SHN, ...)?**
- **Comment capitaliser sur les expériences des parcours extraterritoriaux ?**





LES 13 CHANTIERS IDENTIFIÉS PAR LES ACTEURS DU SPORT





AXE 1

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le sport connaît des évolutions majeures, en lien avec les enjeux de santé et de bien-être, de développement durable et d'éducation. Dans leur diversité et leur pluralité, les activités sportives sont plus que jamais dépendantes d'espaces de pratiques accessibles, adaptés et fonctionnels.

Mais à La Réunion, la situation en matière d'équipements sportifs révèle d'une part, un retard important et persistant, et d'autre part, des inégalités fortes en termes d'accès à la pratique sportive.

Face à ces constats d'évolution de société et de carences en équipements sportifs, les différents plans de rattrapage des équipements sportifs qui se sont succédés n'ont permis de résoudre que partiellement la situation de sous dotation. Les orientations du PST traduisent la volonté des acteurs de compenser ces retards par une approche plus qualitative et ciblée : meilleure qualification des besoins, nouvelles coopérations entre les institutions, optimisation des usages des équipements, financements innovants...



POINTS DE REPÈRES

2 540

Équipements sportifs recensés à La Réunion (hors sports de nature)

Echelon territorial	Tx pour 10 000 habitants
La Réunion	29,4
CA CIVIS	26,0
CIREST	27,6
CA SUD	27,6
CA TCO	32,7
CINOR	31,3

348

Équipements sportifs de pleine nature

87%

Du parc des équipements sportifs est propriété d'acteurs publics

39%

Équipements sportifs ont plus de 30 ans

77%

Des sportifs réunionnais déclarés font du sport en dehors d'un club ou d'une structure privée



La Réunion, de par ses caractéristiques géographiques, présente une diversité de sites de pratiques, mais aussi des problématiques qui lui sont propres notamment :

- Un relief très accidenté en s'éloignant du littoral avec un point haut à plus 3000 mètres
- Un climat de type tropical (variable suivant les secteurs) avec notamment un fort ensoleillement et exposé à des événements climatiques à forte intensité.

Si le territoire apparaît le mieux doté des territoires Outre-Mer (29,4 équipements pour 10 000 habitants), il accuse un retard significatif en matière d'équipements hors sports de nature par rapport à l'hexagone (41,2 pour 10 000 habitants).

A l'échelle du territoire intercommunal, l'accès à un équipement varie significativement avec des écarts entre le Nord-ouest et le Sud-Est.

Du point de vue de la diversité du parc, La Réunion dispose de 93 types d'équipements différents (57 % de l'offre en équipement sportif recensée au niveau national). Mais ce parc se concentre majoritairement sur 10 types d'équipements qui représentent 65 % de l'offre : les plateaux noirs (EPS, multisports/City stade) représentent par exemple 1 équipement sur 5.

En parallèle, le territoire souffre d'une sous dotation en salles multisports qui ne peut être pleinement compensée par la présence des plateaux noirs. Ces derniers font d'ailleurs depuis quelques années l'objet de véritables plans de réhabilitation afin de répondre à l'évolution de pratiques notamment en matière de pratique libre de proximité.

Avec un parc relativement récent (61 % du parc construit après 1995), La Réunion n'en demeure pas moins un territoire soumis à de forts enjeux de rénovation accentués par ses spécificités : météorologiques, surcoût des matériaux et des normes de construction, faible capacité des collectivités à financer les coûts d'entretien et de rénovation...

AXE 1 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Elaborer un schéma de cohérence territorial des équipements sportifs et sites de pratiques, coconstruit par les acteurs



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Afin d'optimiser les politiques d'investissements engagées par les partenaires institutionnels, il apparaît essentiel d'identifier clairement les besoins prioritaires du territoire afin de rationaliser l'utilisation des crédits et améliorer qualitativement l'offre sur le territoire. L'enjeu est ainsi de travailler à un schéma de cohérence territoriale visant à :

- Favoriser la mutualisation et l'optimisation des moyens afin de permettre à chaque habitant de pouvoir pratiquer au moins une activité sportive à proximité de chez lui.
- Identifier des priorités partagées en matière de soutien à la rénovation et la construction d'équipements sportifs.
- Privilégier une approche qualitative et concertée des besoins, entre les sportifs, les communes et les institutions.



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Propriétaires d'équipements sportifs
- Les financeurs publics d'équipements

INTENTIONS D' ACTIONS :



Qualifier l'offre actuelle et créer 'une « liste d'équipements prioritaires » des équipements sportifs nécessitant une rénovation sur les différents bassins de vie de La Réunion



Coconstruire un Plan pluriannuel d'investissement concerté en s'appuyant sur une articulation entre les projets sportifs (des ligues et comités sportifs et des communes) et les projets d'aménagements (équipements), sur les territoires les moins bien dotés



Élaborer un schéma de cohérence pour les sports de loisirs et de pleine nature fixant les conditions d'un aménagement raisonné de ces espaces à la fois pour préserver leur biodiversité et pour répondre à la demande croissante de pratiques sportives de plein air



Mener des réflexions partagées sur l'identification de « territoires actifs et sportifs », disposant d'une réelle offre de pratiques dans les domaines de la compétition, de la santé, de l'éducation... et qui nécessitent des équipements et lieux de pratiques permettant leur développement



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de partenaires membres de la CRdS présents aux réunions
- Nombre d'acteurs participants au recueil de besoin
- Nombre de projets soutenus



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- SCOT (schéma de cohérence territoriale)
- PDIPR et PDESI
- Plan « 5000 équipements » de l'ANS
 - Etat
 - Région / Département
 - EPCI, Communes
 - CROS et Ligues sportives

AXE 1 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Optimiser le parc d'équipements sportifs existant



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont toujours plus importants pour les collectivités. Ces constats montrent l'urgence à revoir les manières de construire, de rénover ou de faire fonctionner les équipements publics. Les objectifs sont ainsi de :

- Intensifier l'usage des équipements existants ou la conception d'espaces permettant de diversifier et d'optimiser leur utilisation.
- Transformer les usages d'équipements publics existants en les exploitant pour les pratiques sportives.



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Établissements scolaires du second degré
- Collectivités locales
- Mouvement sportif et usagers en pratique libre

INTENTIONS D'ACTIONS :

- 📌 Mobiliser des collectivités propriétaires pour l'ouverture des équipements polyvalents intégrés aux établissements scolaires et pouvant être ouverts aux clubs en soirée, le week-end et en périodes de vacances scolaires (conventionnement type, règlement intérieur, relations entre les directeurs/ices et les clubs...)
- 📌 Accompagner des collectivités à l'intégration systématique d'équipements sportifs dans les projets de rénovation ou de construction d'écoles du 1^{er} degré
- 📌 Soutenir et apporter des pistes aux collectivités pour l'optimisation des coûts de fonctionnement de leurs équipements sportifs
- 📌 Identifier des lieux ou espaces bâtis « délaissés » pour une réaffectation des usages à vocation sportive
- 📌 Constituer un réseau d'acteurs pour la couverture photovoltaïque d'équipements sportifs et la conduite d'expérimentations



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conventions entre établissements et usagers
- Nombre de créations d'équipements sportifs par les propriétaires d'établissements scolaires
- Nombre de projets d'équipements intégrant des panneaux photovoltaïques



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- PLU des communes
 - Education nationale
 - Collectivités
 - Fabricants
 - Réseaux des collectivités

AXE 1 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Soutenir l'innovation et la diversification du parc d'équipements sportifs pour répondre aux nouveaux usages



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les villes réunionnaises se rendent à l'évidence qu'elles ne sont pas en capacité de fournir tous les équipements sportifs « traditionnels » nécessaires à leurs habitants. Dans le même temps, la montée en puissance de nouvelles pratiques sportives les pousse à faire preuve d'innovation pour offrir des espaces pour la pratique de tous.

Ainsi, entre évolution de la pratique, contraintes financières, et la nécessité d'engager le territoire dans la transition écologique, le panel des équipements et des lieux s'élargit et implique de :

- Renforcer et qualifier le parc d'équipement en accès libre
- Veiller à l'adaptabilité et mixité des usages des équipements



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Collectivités
- Praticants autonomes

INTENTIONS D'ACTIONS :

- 📌 Accompagner les acteurs dans la construction d'équipements en accès libre et l'aménagement d'espaces (en milieu urbain ou naturel), à travers la valorisation de projets innovants
- 📌 Valoriser des projets d'équipements en accès libre qui privilégient la concertation des habitants et des clubs, dans leur conception et leur animation
- 📌 Requalifier des plateaux noirs existants (couverture légère, éclairage, points d'eau...) pour faciliter leur plein emploi et garantir une polyvalence des pratiques
- 📌 Expérimenter, avec des propriétaires, l'ouverture des équipements traditionnels à des pratiquants autonomes sur des créneaux dédiés (temps d'information, modalités d'accès, responsabilités...)
- 📌 Définir des concepts d'équipements innovants adaptés aux conditions climatiques de La Réunion et facilitant la polyvalence des pratiques



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets locaux concertés
- Nombre de plateaux noirs requalifiés
- Le maillage territorial des projets
- L'égalité d'accès



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Plan 5000 équipements
- CDESI (Département)
 - DRAJES
 - Communes
 - Région et Département
 - Fabricants d'équipements

AXE 1 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'équipements dans leur stratégie d'équipements sportifs



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Si les communes sont essentielles à la construction de nouveaux équipements sportifs, elles font face à des enjeux multiples : rénovation énergétique, contraction budgétaire, diversité de la demande exprimée, complexité administrative des dossiers de financements, diversité des besoins exprimés...

Il apparaît nécessaire, dans le cadre du PST, de mobiliser l'ensemble des expertises et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs du sport pour :

- Accompagner à la définition de la politique d'investissement et d'aménagement des territoires, à travers la mobilisation d'outils et de compétences
- Faciliter l'émergence des projets, afin de passer de l'idée à la réalisation des opérations d'équipements



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Collectivités locales
- Exploitants du secteur privé marchand
- Autres propriétaires d'équipements sportifs

INTENTIONS D'ACTIONS :

-  Inciter au développement d'une offre de formation dédiée, à destination des gestionnaires d'équipements publics et en adéquation avec les enjeux actuels
-  Capitaliser sur les initiatives locales et les bonnes pratiques
-  Réfléchir à la mise en place d'une cellule technique d'accompagnement des porteurs de projets d'équipements, autour de l'ingénierie territoriale : veille sur les financements en matière d'équipements sportifs, accompagnement à la construction des dossiers, soutien à la définition des projets...
-  Mettre en réseau des acteurs publics avec le secteur marchand intervenant dans la construction et l'installation d'équipements en accès libre ou innovants
-  Diffuser des outils et des ressources adaptés aux besoins des collectivités



INDICATEURS DE SUIVI

- Déploiement de formations adaptées en ingénierie sur les équipements sportifs
- Typologie des compétences mobilisées dans le cadre d'une cellule technique
- Evolution du nombre de projets



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Plan de formation des collectivités
 - CNFPT
 - Communes
 - Région et Département
 - Fabricants d'équipements



AXE 2

LA MONTÉE EN COMPÉTENCE ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

Dans un contexte de profondes mutations, mais aussi de complexification de leur environnement financier, juridique et concurrentiel, il n'apparaît pas évident pour les acteurs du sport réunionnais d'identifier les leviers à activer en priorité pour se développer. De même, le diagnostic fait état de la difficulté des acteurs du sport à disposer des compétences techniques et financières suffisantes pour innover et capter des fonds permettant de financer les projets.

Le Projet Sportif Territorial doit ainsi contribuer à insuffler une réelle dynamique de soutien à la professionnalisation des acteurs, en mobilisant l'ensemble des dispositifs d'emploi, de formation ou d'accompagnement existants et en valorisant les stratégies de mutualisation de moyen et de compétences.



POINTS DE REPÈRES



15 %

La part des associations sportives dans le panorama associatif réunionnais en 2022 contre 16,4 % dans l'hexagone.

58 %

des dirigeants associatifs (tous secteurs confondus) estiment, au printemps 2023, que la situation de leur association en matière de bénévolat est difficile ou très difficile

190

Établissements employeurs relevant de la CCNS – IDCC 2511) dans le secteur du sport, soit 18% des structures du périmètre de l'AFDAS en 2020

1 030

Salariés dans le secteur du sport (en 2020)

2 525

titulaires de carte professionnelle délivrées et en cours de validité, c'est-à-dire de personnes disposant de qualifications ouvrant droit à l'encadrement d'APS contre rémunération.

S'il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de bénévoles, la dernière enquête IFOP estime une fourchette entre 127 000 et 137 000 bénévoles tous secteurs confondus à La Réunion. La région se caractérise également par une dynamique de création d'associations (tous secteurs confondus), avec près de 12 créations pour 10 000 habitants en 2022 contre une moyenne nationale à 9,9 (16% des créations sont dans le sport). Le recours à de nouvelles modalités de recrutement constitue un enjeu d'avenir.

L'offre de formation sur le territoire présente des certifications en formation initiale (20 diplômes en 2019) délivrées essentiellement par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale (UFR STAPS). Celle-ci est complétée par des Certificats de Qualification Professionnelle. Des tendances fortes sont constatées pour la branche sport à La Réunion : essor de l'apprentissage, dynamiques en matière de sport santé, digitalisation des activités...

À l'heure d'une nécessaire professionnalisation des acteurs sportifs à La Réunion notamment en matière d'ingénierie de projet ou de gestion administrative et financière, la coordination de l'offre sur le territoire et l'adaptation de cette dernière aux besoins des employeurs est pleinement d'actualité afin d'assurer l'employabilité des futurs diplômés. Mais cette professionnalisation du mouvement sportif doit faire face à plusieurs difficultés :

- Des difficultés pour créer des emplois pérennes, en raison de la fragilité des modèles économiques des clubs.
- Un recul du nombre d'adhérents et une contraction des financements publics.
- Des difficultés de recrutement (pour environ 40% des structures interrogées - étude prospective AFDAS/DEETS).
- Une évolution des compétences requises pour la gestion des clubs (administratif, financier, transition numérique...).

Il convient également de noter la vitalité de l'entrepreneuriat. Si la quantification des opérateurs en auto entreprise apparaît difficile, il est à noter une évolution plus rapide à La Réunion du non-salariat par rapport à l'hexagone.

La filière du sport regroupe à La Réunion une grande diversité de métiers possibles, qui ne sont pas seulement liés à l'encadrement des activités qui nécessitent de travailler davantage sur les parcours des jeunes vers et au sein de la filière.

AXE 2 – COMPÉTENCES ET PROFESSIONNALISATION



Mettre en réseau et déployer des dispositifs de professionnalisation et de montée en compétences



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le soutien à la professionnalisation des acteurs du sport constitue un levier essentiel pour leur permettre d'améliorer leur gestion, d'augmenter la qualité des services en ayant recours à des professionnels qualifiés, d'apporter une stabilité financière, de renforcer leur crédibilité auprès du public et, enfin, d'accroître leur impact social. Les enjeux associés sont ainsi de :

- Soutenir la professionnalisation des structures sportives
- Coordonner et rendre visibles les dispositifs de soutien
- Encourager l'engagement des jeunes dans le bénévolat



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les dirigeants des clubs
- Les différents professionnels du secteur du sport

INTENTIONS D'ACTIONS :



Soutenir les principaux comités sportifs et ligues à la définition d'un plan de professionnalisation de leurs clubs et intégration des actions dans les conventions avec les partenaires institutionnels



Mettre en avant et valoriser des dispositifs d'accompagnement, de financement ou d'espaces ressources pour les acteurs du sport (COSMOS, CRIB, Guide Asso ,DLA...)



Etablir des coopérations et des conventions régionales de coopération entre les acteurs associatifs et privés marchand en faveur du développement du mécénat de compétence



Lancer des actions de communication en faveur des différentes formes d'engagement bénévole (Service civique, SNU, encadrants, bénévoles...)



Renforcer les dispositifs de pré qualification et d'accès à la formation aux métiers du sport pour les jeunes réunionnais



Identifier et valoriser des solutions de soutien à la professionnalisation (aides à l'emploi, groupement d'employeurs, alternance...)



Renforcer le soutien aux clubs primo-employeurs : développement des cofinancements avec les aides à l'emploi de l'ANS des emplois créés et accompagnement renforcé à la définition d'une stratégie de pérennisation



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plans de professionnalisation définis par les Comités
- Existence d'une cartographie actualisée des réseaux et dispositifs d'appuis
- Nombre d'actions de communication soutenues autour de l'engagement bénévole



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Dispositif Local d'accompagnement
- Plan de professionnalisation des Ligues
- Dispositifs emplois ANS
 - CROS
 - CREPS
 - AFDAS
 - CFA / organismes de formation privé
 - COSMOS
 - France Active
 - France Bénévolat

AXE 2 – COMPÉTENCES ET PROFESSIONNALISATION



Renforcer la fonction d'observatoire de la filière élargie du sport pour adapter l'offre de formation aux besoins du territoire



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au regard de l'évolution des pratiques sportives et des mutations sociales actuellement à l'œuvre, la montée en compétences des acteurs devra se traduire par une meilleure cohérence entre les besoins actuels et futurs, de formation et d'emploi sur le secteur.

De manière globale, les clubs évoquent des manques de compétences, notamment sur la partie digitalisation des moyens, des outils et des pratiques, ou sur le développement de partenariats, le développement de nouvelles activités et de nouveaux services. Il apparaît essentiel d'objectiver les besoins réels et de les projeter dans le temps, en :

- Repensant les liens formations et emplois dans la filière
- Observant l'évolution des besoins et des stratégies
- Qualifiant la dynamique de la filière



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les employeurs de la branche élargie du sport
- Les organismes de formation
- Les collectivités employeuses
- Les professionnels

INTENTIONS D'ACTIONS :



Réaliser une étude économique consolidée sur les emplois dans la filière élargie du sport (sphère marchande, publique et privée) et en identifiant les besoins en compétences



Inciter à l'identification de parcours professionnels et du développement de passerelles entre les acteurs de la filière économique du sport



Réfléchir aux éventuels besoins d'évolution en emplois et en compétences pour les différents métiers du sport (encadrement notamment)



Installer une fonction d'observatoire des métiers du sport et des facteurs de fragilité des clubs dans la professionnalisation de leur structure (ex : création d'un campus des métiers et des qualifications dans le champ du sport à La Réunion)



INDICATEURS DE SUIVI

- Production ou non d'une cartographie des métiers et des besoins en formation à l'échelle de La Réunion
- Existence d'une fonction d'observatoire des métiers du sport



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Réunion Prospective Compétences
- COSMOS
- CROS
- AFDAS
- PSL 974
- CFA / organismes de formation
- MEDEF

AXE 2 – COMPÉTENCES ET PROFESSIONNALISATION



Soutenir la coopération /mutualisation entre les acteurs



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les acteurs du sport se caractérisent par leur taille relativement modeste et la fragilité de leur modèle qui ne permettent pas toujours de soutenir le développement de nouveaux projets.

A ce titre, le PST peut être un catalyseur de projets et de compétences en soutenant différents acteurs à déployer des stratégies communes de mutualisation, de coopération et de partenariat pour réaliser des projets économiques et sportifs novateurs, vecteurs de développement local pérenne. Pour cela, le soutien à la coopération et la mutualisation doit :

- Favoriser l'émergence de projets ou d'initiatives portés par un collectif d'acteurs
- Inciter à la mise en relation entre les acteurs et au décloisonnement du secteur
- Construire des projets pérennes dans le temps



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les employeurs de la branche sport
- Les collectivités employeuses
- Les professionnels

INTENTIONS D'ACTIONS :

- 📌 Accompagner à l'émergence de projets collectifs entre les acteurs publics et privés du sport (université, comités, opérateurs privés...) autour de thématiques ciblées (exemple : création d'un PTCE Sport Santé)
- 📌 Mener une réflexion sur la création d'un « incubateur sport » à vocation multiple : cellule technique d'appui aux porteurs de projets en matière d'emploi, veille relative aux opportunités de financement, guichet d'orientation.
- 📌 Étudier et valoriser des outils de coopération et de mutualisation mobilisables dans le champ du sport (Groupement d'employeurs, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, Coopérative d'activité et d'Emploi, tiers lieux...). Accompagner les travaux de réflexion en la matière.



INDICATEURS DE SUIVI

- Existence de projets labellisés (tiers lieux, Pole Territorial de Coopération Economique PTCE...)
- Nombre de structures concernées



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Appels à projet de l'Etat en lien avec la coopération
 - Etat
 - CREPS
 - Mouvement sportif : CROS
 - CCI
 - MEDEF



AXE 3

L'ACCÈS A LA PRATIQUE POUR TOUS LES PUBLICS

Au regard des enjeux de santé publique et des précarités sociales observées, le Projet Sportif Territorial constitue une opportunité pour faire davantage entrer le sport dans la vie de tous les réunionnais. L'activité physique et sportive régulière doit ainsi constituer une norme sociale ancrée dans les habitudes de chacun. Cela implique de mettre l'accent dès le plus jeune âge, en s'appuyant en 1^{er} lieu sur la place du sport dans et autour de l'école.

Mais certaines catégories de population sont plus concernées par la sédentarité ou le manque d'activités physiques et sportives : c'est le cas des jeunes adolescents, des personnes en situation sociale précaire ou encore des personnes atteintes de pathologies chroniques et d'affections de longue durée ou en perte d'autonomie. Le PST réaffirme la nécessité de travailler sur les différentes barrières identifiées : difficulté d'accès aux équipements, freins financiers, manque d'intérêt pour la pratique...

Enfin, les personnes en situation de handicap présentent des besoins spécifiques qu'il faut prendre en compte, tant en matière d'aménagement des équipements, que d'adaptation de l'offre ou de compétences de l'encadrement.



POINTS DE REPÈRES

19 %

Parmi les habitants de 0-14 ans habitant à La Réunion, 19% disposent d'une licence en club contre 33% en France hexagonale

4 réunionnais sur 10

Sont en situation de surcharge pondérale

1 senior sur 2

pratique rarement ou jamais une activité physique

36 %

Le taux de pauvreté à La Réunion (Ce Taux concerne les revenus inférieurs à 1000 €) est de 36%, soit un taux de pauvreté 2,5 fois plus élevé que dans l'hexagone

160 000

personnes environ habitent dans l'un des 49 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du territoire en 2018, soit un cinquième de la population

528

personnes en situation de handicap disposent d'une licence sportive au sein de la FF handisport ou Sport adapté



Si la pratique autonome est en essor comme globalement au plan national, les clubs rassemblent plus de 110 000 licenciés en 2022 (hors fédérations de sports scolaires), soit 12,9 licenciés pour 10 000 habitants (contre 18,6 en hexagone). Pour disposer d'un taux de pratique fédérale équivalent, il faudrait que près de 50 000 habitants supplémentaires pratiquent en club, soit 6% de la population (notamment issu du public jeune, féminin ou personnes en situation de handicap significativement en recul par rapport aux répartitions hexagonales).

Avec une population de plus de 835 000 habitants en 2013, La Réunion fait l'objet d'une évolution significative (deux fois plus que l'hexagone) projetant le million d'ici 2037 et en 2050 près de 1,071 millions.

Au sein des différentes strates, la prise en compte des problématiques de sédentarité et de vieillissement dans un contexte social précaire pour 36 % de la population apparaît essentielle dans les réflexions à mener par les acteurs du sport en matière de politique sportive à venir.

L'état de santé des habitants constitue également un frein important à la pratique sportive. Les acteurs du sport à La Réunion ont d'ailleurs pleinement investi ce champ. Au travers la mobilisation de différents dispositifs maillant le territoire (des Maisons Sport Santé, une stratégie SSBE, des Contrats Locaux de Santé...),

La Réunion a initié une véritable dynamique en la matière œuvrant à fédérer les différents acteurs de santé et du sport, mais les besoins restent encore insuffisamment couverts.

Enfin, 528 personnes en situation de handicap possèdent une licence fédérale sur La Réunion (305 pour la FFH et 223 pour la FFSA), soit 21 licenciés par club (moyenne nationale de 27 licenciés par club en France). Le taux d'inactivité au niveau national reste élevé chez cette catégorie de la population : 34% des adultes PSH vivant à leur domicile ne pratiquent aucune activité sportive (contre 20% de la population générale).

AXE 3 – ACCÈS A LA PRATIQUE POUR TOUS LES PUBLICS



Soutenir la politique territoriale « Sport Santé » incontournable et volontariste à La Réunion



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La Réunion est particulièrement engagée en faveur du sport santé, mais l'importance des enjeux de santé publique nécessite d'aller plus loin et de renforcer les dynamiques engagées. À ce titre, le PST réaffirme la nécessité de mobiliser collectivement l'ensemble des acteurs et des ressources, afin d'agir et de :

- Promouvoir l'activité physique et sportive comme un outil de prévention pour tous et à tous les âges
- Promouvoir l'activité physique et sportive comme outil de prise en charge des maladies chroniques , des affections longues durées et de maintien dans l'autonomie
- Orienter les publics ciblés vers les acteurs susceptibles de proposer des activités physiques adaptées.



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Publics pouvant présenter des facteurs de risques
- Publics atteints de maladies chroniques

INTENTIONS D' ACTIONS :

- 📌 Poursuivre la mobilisation des professionnels de santé sur les politiques et les actions de sport santé déployées sur le territoire (labels sport sur ordonnance, sport pour tous)
- 📌 Renforcer les collaborations au niveau régional en faveur de la formation des encadrants salariés et bénévoles des clubs
- 📌 Stabiliser les missions et le modèle économique des Maisons Sport santé et renforcer des coopérations avec le mouvement sportif pour l'accueil et l'orientation des publics
- 📌 Valoriser des actions déployées sur le territoire en direction du grand public et des professionnels du secteur
- 📌 Sensibiliser les entreprises et collectivités à l'intégration de projets à caractère sportif (sensibilisation et/ou ateliers pratiques) pour inciter à intégrer le sport dans la vie quotidienne.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'offres labellisées sport santé déployées
- Nombre de bénéficiaires des MSS
- Nombre de salariés et bénévoles formés
- Existence de projets émergents entre le mouvement sportif et les acteurs de la santé



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Maisons Sport Santé
- Projet Régional de Santé (PRS)
- Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète (PRND)
- Plan Antichute des seniors
- Contrats locaux de Santé
- Etat (ARS, Rectorat, Préfecture)
- Collectivités locales
- Acteurs de la santé
- Mouvement sportif
- CROS

AXE 3 – ACCÈS A LA PRATIQUE POUR TOUS LES PUBLICS



Ancrer l'activité physique et sportive comme une norme dès le plus jeune âge



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au vu des enjeux de santé publique à La Réunion, l'inscription de l'activité physique et sportive comme une norme sociale dès le plus jeune âge apparaît prioritaire. Par ailleurs, « la promotion de l'Activité Physique et Sportive » est une « Grande Cause Nationale 2024 » et s'inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le PST constitue une opportunité pour construire une nouvelle voie collective qui guidera le territoire vers des solutions permettant d'accroître l'activité physique et de réduire la sédentarité. L'engagement des institutions éducatives, des parents, et des acteurs locaux devra offrir un cadre accessible et attractif à tous les enfants.



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les enfants et jeunes réunionnais
- Les établissements scolaires

INTENTIONS D'ACTIONS :

- Construire des recommandations en faveur de l'aménagement des rythmes scolaires pour favoriser la pratique sportive des enfants et des jeunes notamment au regard des spécificités climatiques du territoire
- Renforcer les collaborations entre les acteurs de l'éducation nationale et du mouvement sportif (ex : un club , une école) et diffusion des expériences réussies
- Encourager à l'intégration d'une dimension sportive dans les projets d'établissements des écoles du 1^{er} degré (ex: CHAS)
- Appuyer les expériences d'activité physique de qualité, comme l'éducation physique quotidienne pour tous les élèves (30' d'APS), mouvement quotidien dans la salle de classe, cours d'écoles actives, et modes de transport actifs pour se rendre à l'école et en revenir
- Sensibiliser la communauté éducative et les parents à l'activité physique et sportive des enfants dès le plus jeune âge



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de licenciés de la tranche d'âge
- Nombre de collaborations établissements scolaires / clubs (intervention et mise à disposition d'équipements)
- Nombre de collaborations entre université et clubs



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Projets éducatifs locaux (PEDT, PEL...)
- Projets d'établissements des écoles
- 30 min APQ, AS sport Santé, 2 heures de sport en plus en collège tests sport santé
- PRS
 - Etat (Rectorat, DRAJES, ARS)
 - Collectivités
 - Mouvement sportif (USEP, UNSS, FFSU)

AXE 3 – ACCÈS A LA PRATIQUE POUR TOUS LES PUBLICS



Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap : une montée en puissance à accompagner



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La Réunion accuse un retard significatif en matière de pratique sportive des personnes en situation de handicap. Une réelle volonté d'amélioration dans ce champ apparaît aujourd'hui néanmoins freinée par un niveau de structuration faible du mouvement sportif et des passerelles encore limitées entre acteurs sportifs et acteurs du secteur médical et/ou paramédical. Plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis :

- Décloisonner et mettre en réseau les acteurs du sport avec le secteur médico-social et/ou paramédical et les collectivités sur cette question transversale
- Renforcer les capacités d'accueil des associations sportives à l'accueil des PSH
- Mailler l'offre en direction des publics à besoins spécifiques



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les personnes en situation de handicap (PSH)

INTENTIONS D'ACTIONS :



Développer le dispositif de « clubs inclusifs » sur un panel de clubs pilotes, et pouvant rayonner sur l'ensemble du territoire (dispositif porté par les CPSF : sensibilisation des clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap)



S'engager en faveur de la mise en accessibilité d'équipements sportifs prioritaires (conception bâtiminaire, créneaux réservés à la pratique inclusive, conception d'espaces de pratique libre inclusives dans le cadre des requalifications de sites sportifs déjà engagés)



Organiser des temps d'échanges et de partages d'expérience au travers un colloque dédié réunissant les acteurs du sport, les collectivités, les acteurs du médico social pour mettre en lien les acteurs et faire émerger des collaborations (formation, partenariat, financement,...)



Inciter et informer les collectivités locales sur les dispositifs d'aide à la mobilité à travers la mise à disposition de véhicules adaptés et financés par le tissu économique local



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'équipements sportifs aux normes de la Loi handicap de 2005
- Evolution du nombre d'adhérents licenciés FFSA ou FFH
- Nombre de clubs ayant participé au dispositif club inclusif



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Mouvement sportif : CPSF, comités handisports et sport adapté, CROS
- Etat
- Collectivité
- CAF
- Associations spécialisées (ex : T.I.T.A.N. ; Autisme et sport...)
- Acteurs médico sociaux
- ARS
- MDPH

AXE 3 – ACCÈS A LA PRATIQUE POUR TOUS LES PUBLICS



Capter des publics éloignés de la pratique sportives : des leviers et pratiques à encourager



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La pratique est fortement corrélée à la composition des ménages, à la catégorie sociale ou encore le niveau de diplôme. Pour un territoire impacté par un taux de pauvreté significatif, le PST doit constituer un levier permettant d'agir sur les obstacles sociaux et financiers qui entravent la pratique sportive des réunionnais et sur les conditions qui contribuent à la sédentarité. Ainsi, l'attractivité des pratiques sportives doit être renforcée en intégrant des activités ludiques, accessibles et adaptées à tous les âges.

Le sport peut également jouer un rôle fondamental en tant qu'outil d'insertion sociale et professionnelle, en facilitant l'intégration des jeunes en difficulté ou en offrant des opportunités dans le secteur du sport lui-même. Les initiatives et les partenariats entre associations sportives et acteurs de l'insertion doivent être encouragés pour maximiser l'impact des actions déployées.



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les jeunes en rupture
- Populations en situation de précarité ou d'isolement social

INTENTIONS D'ACTIONS :

-  Soutenir et valoriser les actions d'animation sportive déployées dans les territoires prioritaires
-  Maintenir la politique d'aide à la prise de licence réflexion sur la création de dispositifs renforcés pour les publics ciblés (ex. : création d'un Pass sport + multipartenarial regroupant l'ensemble des dispositifs en direction du public jeune)
-  Rechercher l'innovations et l'émergence de solutions pour capter les publics éloignés et adapter l'offre (ex. : tirer parti de la digitalisation et/ou le sport gaming en direction des jeunes)
-  Créer, animer et développer un écosystème des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle par le sport (appui technique dans l'ingénierie de projet, mise en réseau...)
-  Diffuser les modalités déploiement des dispositifs de clubs sportifs engagés et de coach insertion dispositif de coach insertion pour accompagner les clubs



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes touchées par les opérations hybrides
- Evolution du nombre de licenciés dans les QPV
- Nombre de coachs insertion formés



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Contrats de Ville
- Emplois socio-sportifs
- Dispositifs d'aide à la licence
 - Etat (DEETS, DRAJES, Préfecture)
 - CREPS
 - Mission Locale / France Travail
 - CCAS/ CIAS
 - Travailleurs sociaux
 - Acteurs spécialisés (ARIS)
 - Mouvement sportif



AXE 4

LA MOBILITÉ ET LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES SPORTIFS

La mobilité extraterritoriale des sportifs réunionnais soulève des enjeux complexes, tant au niveau de la performance que des ressources nécessaires à ces échanges. Elle permet, en premier lieu, aux athlètes de se confronter à un niveau de compétition plus élevé, indispensable à la progression des meilleurs sportifs. Ces échanges favorisent également le partage d'expériences et de savoir-faire entre La Réunion et les autres territoires, contribuant à l'enrichissement des méthodes d'entraînement et au rayonnement du sport réunionnais à différents échelons territoriaux.

Cependant, plusieurs obstacles freinent cette mobilité. Le premier concerne les coûts élevés des déplacements, de l'hébergement et de la logistique, en raison de l'isolement géographique de l'île. En parallèle, l'adaptation à de nouvelles conditions climatiques, alimentaires et culturelles peut avoir un impact sur les performances, nécessitant un accompagnement particulier.



POINTS DE REPÈRES



182

Sportifs listés en catégorie Espoir à La Réunion en 2024

+15%

D'athlètes supplémentaires ont été inscrits sur les listes d'accès au haut niveau du Ministère entre 2017 et 2024

450

Athlètes ont composée la délégation réunionnaise dans le cadre des derniers Jeux des Iles de l'Océan indien

Force est de constater que les parcours des jeunes sportifs sont plus complexes que ceux de leurs homologues de l'hexagone. Plusieurs freins sont évoqués par les acteurs : un niveau de confrontation insuffisant, un manque de structures et d'encadrants, la prise en compte hétérogène par les fédérations sportives des spécificités outre-mer dans leur politique de haut niveau...

Le développement du sport de haut niveau se heurte également à des écueils liés à la configuration géographique et démographique de La Réunion et qui nécessite un départ vers l'hexagone pour assurer la réussite des doubles projets des athlètes.

Pour faire face à ces problématiques, La Réunion a développé une dynamique de coopération régionale afin de multiplier les possibilités de confrontations avec la zone Océan Indien et l'Afrique de l'Est. Le programme INTERREG piloté par la Région, la commission de la jeunesse et des sports de l'Océan Indien (CJSOI), le conseil national des Jeux (CNIJ) constitue des outils structurants pour ces coopérations.

Les acteurs publics mobilisent également plusieurs dispositifs d'aide aux mobilités individuelles ou collectives afin de lever les freins à la mobilité en direction de différents publics. Cependant difficile de lever certains freins tels que :

- Le coût des déplacements extra territoriaux.
- L'offre des liaisons aériennes pour rallier des territoires entraînant des temps de déplacements importants.

Si l'implication de nombreux acteurs en la matière est un fait, le renforcement de la coopération et ainsi la lisibilité des actions menées apparaissent nécessaires pour une démarche concertée touchant plusieurs publics du panorama des sportifs. De même, la remise en cause d'un certain nombre de dispositifs conduit à fragiliser le soutien aux acteurs du sport.

AXE 4 – MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE



Lever les freins pesant sur la mobilité extraterritoriale des sportifs : de la définition des besoins à un déploiement optimisé pour La Réunion



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La réussite du double projet implique de lever les freins à la continuité territoriale du parcours des sportifs. Les acteurs publics se sont particulièrement saisis de cet enjeu avec plusieurs dispositifs d'aides à la mobilité, mais dont les contractions budgétaires successives ou les critères d'accès freinent leur plein emploi. Les enjeux relevés sont pluriels :

- Mobiliser les différents acteurs en faveur de la co-construction d'une stratégie régionale en matière de mobilité
- Penser la mobilité dans les 2 sens, avec la prise en charge spécifique des sportifs réunionnais dans l'hexagone, mais également à leur retour



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Mouvement sportif
- Dirigeants bénévoles
- Sportifs et leur environnement familial

INTENTIONS D'ACTIONS :

- 📌 Réaliser un état des lieux des problématiques rencontrées par les différents publics (sportifs inscrits au Cercle de la Haute Performance, les autres sportifs inscrits sur listes ministérielles, sportifs de « bon niveau régional », encadrants, dirigeants et niveau de difficultés liés aux différents échelons territoriaux (zone OI, Afrique, Asie, hexagone...))
- 📌 Soutenir et poursuivre les espaces de dialogue des acteurs institutionnels régionaux mobilisé par le CROS
- 📌 Mettre en réseau les acteurs des CRdS ultramarins en vue d'un plaidoyer commun autour d'une continuité territoriale pour les sportifs ultramarins
- 📌 Accompagner à la mise en œuvre d'un outil opérationnel d'accompagnement des acteurs du sport à la mobilité (financement, ingénierie, communication)
- 📌 Mettre en place d'un dialogue avec les compagnies aériennes en faveur d'une tarification particulière prenant en compte les spécificités sportives
- 📌 Accompagner à la sensibilisation en direction des structures d'accueil hexagonales à l'accompagnement des sportifs réunionnais (ex. : pôles Espoir, centre de formation de clubs professionnels)
- 📌 Réfléchir aux modalités d'accompagnement des sportifs non listés en retour de mobilités extraterritoriales



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bénéficiaires accompagnés
- Nombre de partenaires régionaux présents aux réunions



PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- LADOM
- ERASMUS +
- BRESUP
- Etat
- CREPS
- CROS
- Région et Département
- Compagnies aériennes
- Réseau Grand INSEP

AXE 4 – MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE



Réinventer les modalités de confrontation à l'échelon Océan Indien



ENJEUX / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Malgré le volontarisme des acteurs publics dans le soutien au sport de haut niveau, les contraintes de l'insularité impactent le développement sportif des meilleurs jeunes dans les différentes disciplines, notamment en raison du manque de confrontations à l'échelle de l'Océan indien. Si certains dispositifs sont à l'œuvre depuis plusieurs décennies, les modèles semblent devoir être questionnés au regard de l'évolution des pratiques sportives, et des enjeux actuels. Il apparaît ainsi essentiel de :

- Faire évoluer les modalités d'organisation des événements pour développer plus largement le nombre de disciplines concernés
- Mobiliser/renforcer des collaborations de proximité



PUBLICS CIBLES / ZOOMS PARTICULIERS

- Les jeunes espoirs réunionnais
- Les sportifs de haut niveau réunionnais

INTENTIONS D' ACTIONS :



Mener une réflexion autour de l'évolution des formats d'organisation des Jeux des Iles de l'Océan Indien (articulations entre les jeux du CIJ et ceux du CJSO, inclusion des personnes en situation de handicap..) afin de favoriser la diversification des disciplines.



Engager une réflexion sur les partenariats des Jeux de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien en faveur des 14 - 17 ans



Poursuivre et renforcer des coopérations et des partenariats stratégiques à l'échelle de l'Océan Indien en vue du développement des confrontations de proximité



INDICATEURS DE SUIVI

- Diversité des disciplines participantes au Jeux de la CJSOI et JIOI
- Organisation de nouveaux formats de compétitions à l'échelle de l'OI

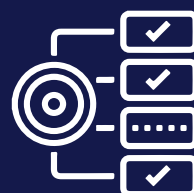


PLANS / SCHÉMAS OU ACTEURS EN LIEN

- Stratégie régionale de coopération
- INTERREG
- CJIOI
- Collectivités
- Etat
- CREPS
- Mouvement sportif



MISE EN OEUVRE





PASSER DE LA STRATÉGIE À L'ACTION



Une invitation à poursuivre le travail collégial engagé pour la mise en œuvre des chantiers du PST

Le Projet Sportif Territorial a été créé pour pousser tous les acteurs du sport à prendre ensemble de nouvelles mesures audacieuses afin d'augmenter le niveau d'activité physique des réunionnais et de soutenir le développement pérenne des pratiques.

Le PST invite ainsi tous les membres de la CRDS qui ont à cœur de faire du sport un levier d'épanouissement des habitants à s'unir dans la collaboration, la coordination et l'engagement en faveur d'une action concertée, tout en respectant les responsabilités, les moyens et les rôles particuliers que chacun peut offrir dans son propre champ de compétences. Chacun peut ainsi envisager de se saisir des pistes d'actions identifiées dans le cadre de leurs propres dispositifs et politiques d'intervention, ou imaginer, avec d'autres acteurs, des nouvelles modalités d'action.

Afin de veiller à la cohérence des stratégies menées, les différents acteurs se doivent d'échanger et de mettre en commun leurs savoir-faire. À l'instar du travail partenarial mené dans le cadre de l'élaboration du PST, un mode de concertation permanent doit être pérennisé : des commissions de travail spécifiques pourront ainsi être mobilisées avec les acteurs des différents collèges, dont les missions seront d'assurer la mise en œuvre, l'alimentation et l'adaptation du PST.

Inscrire le déploiement des chantiers dans un principe de réalité

Volontairement, les membres de la CRDS ont opté pour un nombre limité de chantiers à engager dans le cadre ce 1^{er} Projet Sportif Territorial. Il s'agissait avant tout de construire un projet réaliste, adapté aux réalités du territoire et aux moyens concrètement mobilisables. De même, le déploiement de ces 13 chantiers ne pourra être mené de front et nécessite un travail de ciblage et de priorisation dans le temps.

Ainsi, le PST a pour vocation de fixer des axes prioritaires et des cadres d'actions prioritaires. Il conviendra de mener un travail collégial entre les collèges de la CRDS pour prioriser et soutenir les mesures opérationnelles les plus importantes que les membres s'engagent à mettre en œuvre.

La priorisation des chantiers du PST permettra de poser un 1^{er} cadre dans lequel les projets relevant des priorités fixées, pourront ouvrir droit à des financements croisés.

Une invitation à poursuivre le travail collégial engagé pour la mise en œuvre des chantiers du PST

La mise en œuvre et l'avancement du Projet Sportif Territorial (PST) seront assurés par un dispositif de suivi spécifique. Ce dispositif reposera sur des indicateurs globaux, associés à chacun des axes stratégiques du plan, mais surtout sur des modalités d'évaluation, établies pour chaque chantier engagé.

Afin de garantir un suivi efficace, le bureau élargi à d'autres membres de la CRdS assurera la mission d'évaluer régulièrement les progrès réalisés, ainsi que l'impact des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du PST. Son rôle sera crucial pour ajuster et améliorer les actions en fonction des résultats obtenus et des besoins identifiés.

Une stratégie révisable en fonction de l'évolution des besoins

Le PST n'est pas un document immuable : son périmètre et les chantiers identifiés peuvent évoluer en fonction des enjeux politiques, juridiques, environnementaux, économiques ou sociétaux.

Il peut s'agir de redéfinir les priorités régionales, d'intégrer de nouveaux leviers de coopération ou d'action ou d'intégrer des projets émergents sur des thématiques non prévus dans le PST initialement voté.

Les procédures susceptibles d'être mises en œuvre sont alors la révision générale des chantiers dans le cadre des CRDS organisées annuellement.

